## VILLE DE DEUIL-LA-BARRE Direction Générale des Services PA/cm

## PROCES-VERBAL DU SYNDICAT DU STADE

## DU 04 FEVELER 2015

### **ETAIENT PRESENTS**

Mme SCOLAN Présidente, M. SUEUR Vice-président, Mme PETITPAS, M. TIR, M. MASSERANN, M. DUBOS, Mme LHOTE, M. HAIMART, Mme COULONGES.

## **ABSENTS EXCUSES**

M. SARFATI, M. KLEIBER, M. BEVALET, M. MANFREDI, Mme FERIEN, M. BASSOT, Mme MALEY.

## **PROCURATION**

M. KLEIBER A Mme PETITPAS.

### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

M. AUBERT, Secrétaire Administratif,
 M. AITHAMON, Responsable Technique,
 Mme AYADI, Responsable Administratif,
 M. DAGONET, Responsable Technique,

Mme CORSON, Agent Comptable.

LA SEANCE EST OUVERTE A 19 H 00

Préalablement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le rapport d'analyse des offres pour les marchés de travaux dans le cadre de la réalisation d'équipements sportifs est présenté à l'assemblée par le maître d'œuvre de l'opération.

### Les 3 lots sont examinés successivement :

- Lot 1 Piste d'athlétisme-terrain synthétique-tennis-parkingsaménagements divers
- Lot 2 Eclairage
- Lot 3 Construction d'un espace de convivialité

<u>Les membres du Comité approuvent les conclusions des rapports d'analyse des offres, pièces annexées au procès-verbal de la séance, à savoir :</u>

- Rapport d'analyse des offres Lot n°1
- Rapport d'analyse des offres Lot n°2
- Rapport d'analyse des offres Lot n°3

En conclusion, il est rappelé que le choix des attributaires sera validé au moyen d'une décision de la Présidente qui sera prise dans la semaine.

### 01 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Rapporteur: Madame SCOLAN

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

### 02 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Rapporteur: Madame SCOLAN

Depuis la loi «Administration Territoriale de la République» (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au Journal Officiel du 8 août 2015 a renforcé l'information des élus.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution de la fiscalité ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il est à noter également que, désormais, le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte du fait qu'il s'est tenu, ce au moyen d'une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au Comité Syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les membres du Syndicat sur l'évolution financière de celui-ci en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

### I – LA SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT

### **A - L'AUTOFINANCEMENT**

Les soldes intermédiaires de gestion sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de l'établissement, et de mesurer ses marges de manœuvre financières et sa capacité d'autofinancement.

### Définitions :

**Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

**Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. C'est elle qui constitue l'autofinancement.

Le Syndicat reconstitue graduellement son épargne nette. Ainsi, le résultat de clôture devrait s'établir, dans l'attente de la communication du Compte de Gestion, à un excédent de 700 072.52 € pour 2018, pour seulement 61 116.78 € de dépenses restant à réaliser, dont 51 810.00€ pour la seule réhabilitation du complexe.

Compte tenu des montants déjà engagés pour cette opération et du fait qu'elle sera réalisée intégralement au cours de l'année 2019, il est proposé d'inscrire cette année le solde de l'enveloppe, soit 4 050 000.00 €.

Ces dépenses seront principalement financées grâce au recours à l'emprunt, à l'autofinancement et aux subventions notifiées, ou en attente de notification, pour la réalisation des travaux.

Le tableau de la page suivante retrace l'évolution passée et prévisionnelle, sur la période 2016 à 2022, des principales composantes de la situation financière du Syndicat, dont les dépenses et recettes réelles, la dette, l'épargne et la capacité d'équipement.

## PROSPECTIVE SYNDICAT DU STADE 2016-2022

			9404	70.00	/402	PAGE.	2018	% tyCi.	2019	* EWOL	2020	END	2021	io Ao	2022	# EVO
		AUTRES PRODUITS	50 442	4013,5376	4106	-84.865s	1194	-70.92%	2.418	3,50%	1440	1, 50%	1462	2 KONE	482	1 50%
		AUTRES PRODUITS OU EXCEDENT REPORTE	105 000	0,00%	369585	240,67%	100000	72 945		2000		H		2,000		A 2046
,	RECETTES DE	ATTENUATIONS DE CHARGES	21286	5560,29	13575	-36,23%	2679	-80 26%	2005	3,00%	505	┝	515	1,045%	212	1,00%
	SONCTIONNEMENT	T CONTRIBUTIONS DIRECTES	1 161 398	0,82%	1161299	0,01%	1161348	0,00%	1 161 300	2,00%	1 161 300	2,30%	1 161 300	2000	1161300	9,00%
			1 339 126	5,26%	1 348 565	15 64%	1 265 221	-18 30%	1 163 219	-8,06%	1 163 245	0.00%	1 163 272	0,00%	1 163 299	%00'0
		ACHATS 011	124179	-33,53%	232.650	87.38%	167735	27.97%	195,000	2,0036	008861	2,000%	202 878	9000	306 936	2000
		PERSONNEL 012	392 239	-2,0886	338 476	-13,71%	348 286	2.90%	380 000	3,00%	351 400	+	403 142	3 0006	415.226	3000
		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24 523	26 39%	21.869	-13,81%	21142	-3.32%	23 000	1,00%	23 230	3,00%	23 462	#'dose	23697	1,00%
2	DEPENSES DE		89 485	-12,5256	78660	-32,33%	68.329	-13 Car	57.979	20.01%	47 555	-	37774	272 00.	27 462	200 2004
	FONCTIONNEMENT	Trais nonclets out went amprorts		10000					24021		0					
		TALKTON TONIN TONIN TONING	2354	-38,56%	1614	331 state	1 193	-26,24%	12 800	3,00%	12928	1,36%	13.057	1,00%	13 188	1,03%
			111789	-10,6%	673 310	5,4%	606 683	%5/6-	692 800	14.2	674 013	花型	680 318	0.99	686 519	0,9%
m	EPARGNE BRUTE (1-2)	[-3]	706 349		875 255		655 538		470 419		489 232		482		476 780	
									The same							
	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	Remboursement capital emprunt 2014 et préc.	347 533		310638		303 573		295 129		260 073		261341		204 365	L
	CAPITAL DE LA	Remboursement capital emprunt 2019 at suiv.					00		50:000		174590		165 065		155059	
311	ОЕТТЕ		347 538	-4.82%	310 638	1 62 0	303 573	-2,27%	346 129	14,02%	434 663	25,58%	426 406	-1,90%	360 424	-15,47%
10	EPANGNE NETTE A	EPANGNE NETTE APRES REMBOURS. K (1 - 4)	358 816		364 617		354.985		124 290		34 369		56.552		116 357	
													1			
9	EQUILIBRE REEL (5 + FCTVA)	+ FCTVA)	362 637		588 273		356 770	j	131 202		643 096		162 046	4	142 939	
		Empthes							0000000							
		PCIVA	3821		23.656		1.80%		K433		C2022		105 402		20 00	
		Subvention Conseil Général (30% du ht)													***************************************	
	RECETTES	Subvention CNDS (15,52% du HT														
7	Treate and other and their o	_							256 500							
	A HARMON CONTRACTOR	Lossions immobilières	288 614		196011		632794									
			292 435		219 667		634 599		3 463 412		588 527		105 493		26 582	
٠																
	reprise denoir in-1		127 491		187 155		220 068									
O1	CAPACITE D'EQUIPEMENT (5+7-8)	EMENT (5+7-8)	523 760		597 129		769 496		3 587 702		643 096		162 046	I	142 939	i

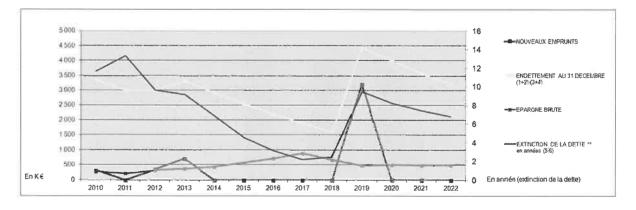
### **B - LA DETTE**

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours/épargne brute de l'année en cours.

Le Syndicat n'ayant pas eu recours à l'emprunt depuis 6 ans, on a pu constater un désendettement progressif, ces dernières années. Cette situation va permettre la mobilisation, en 2019, de l'emprunt nécessaire aux travaux, soit 3 200 000,00 €.

### **Evolution de la dette**

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
L	ENDETTEMENT AU 1er JANVIER	3 391 754	3 356 779	2 997 200	2 998 812	3 317 595	2 9 1 1 9 1 2	2 546 796	2 199 263	1 888 625	1 585 052	4 438 923	4 004 260	3 577 854
2	NOUVEAUX EMPRUNTS	325 000	6 000	350 000	700 000	0 000	0 000	0 000	0.000	0 000	3 200 000	0 000	0 000	0 004
3	REMBOURSEMENT DU CAPITAL	359 975	359 579	348 388	381 217	405 683	365 116	847 533	310 638	303 573	346 129	<b>434 56</b> 3	426 406	360 424
	ENDETTEMENT AU 31 DECEMBRE (1+2)-(3+4)	3 356 779	2 997 200	2 998 812	3 317 595	2 911 912	2 546 79 <del>6</del>	2 199 263	1 888 625	1 585 052	4 438 923	4 004 260	3 577 854	3 217 450
5	EPARGNE SRUTE	289 004	225 161	312 554	363 948	424 564	564 718	706 349	875 255	658 538	470 419	489 232	482 95 <del>9</del>	476 780
7	EPARGNE NETTE	-70 971	-154 418	-35 834	-17 259	18 881	199 602	358 816	564 617	354 965	124 290	54 569	56 552	116 357
	EXTINCTION DE LA DETTE *** en années (5/6)	11,62	13,31	9,59	9,12	11,86	4,51	8,11	2,16	2,41	9,44	4,18	7,41	6,75



### II - LES CONDITIONS DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Compte tenu de ce qui précède et des projets d'investissement ambitionnés, l'équilibre budgétaire pour 2019 peut être envisagé de la façon suivante :

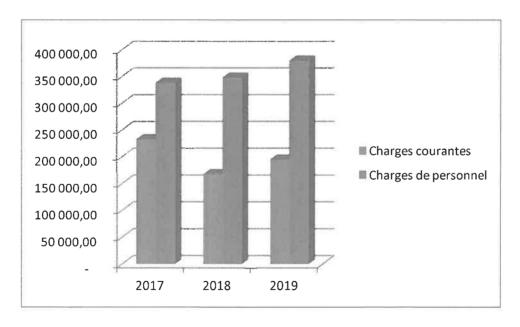
## A - FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	1
Charges de fonctionnement courantes	195 000,00	Contributions syndicales	1 161 300
Charges de personnel	380 000,00	Remb. Assurance du personnel/ASP	500,00
Intérêts de la dette(dont une échéance emprunt nouveau)	82 000,00	Produit divers	1 000,00
Intérêts ligne trésorerie et icne	12 800,00	FCTVA	419,00
Autres charges	23 000,00	Excédent de fonctionnement reporté 2018	0,00
Amortissement	43 000,00		
Autofinancement (023)	427 419,00		
TOTAL	1 163 219,00	TOTAL	1 163 219,00

La plus grande partie des recettes de la section de fonctionnement est assurée par les **contributions directes fiscalisées**.

Il est proposé, comme en 2018, de maintenir les contributions au niveau du produit fiscal effectivement perçu l'année dernière, soit la somme de  $1\,161\,300,00\,$  €.

Ce montant est suffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement, tant en matière de charges courantes que de charges de personnel.



### **B - INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES
Capital de la dette	347 000,00	Autofinancement (021)	427 419,00
		Amortissement	43 000,00
Déficit d'investissement		Emprunt 2019	3 200 000,00
<u>Opération: traveux de réhabilitation du complexe</u>		FCTVA (sur dépenses 2018)	6 911,4
Travaux	4 050 000,00		
Restes à réaliser 2018 sur opération	51 810,00	Excédent de fonctionnement capital	isé 471 450,23
Autres dépenses d'équipement		Excédent d'investissement 2018 rep	oorté (001) 228 622,25
Matériel sportif et mobiller	40 000,00		
Fravaux pour la mise en accessibilité des bâtiments et des abords	50 000,00	Subvention département	225 000,00
Grosses réparations	20 000,00	Subvention département	31 500,00
Aménagement Club House Pétanque	25 786,22	Subvention Région	En cours d'instruction
Extension réseau videosurveillance	40 000,00	Subvention CNDS Subvention FFF	En cours d'instruction (2ème instance En cours d'instruction
Restes à réaliser 2018 sur autres dépenses	9 306,78	Substitution	er com a a nati dello
TOTAL	4 633 903.00		FOTAL 4 633 903.0

### **DEPENSES**

Concernant les dépenses d'équipements, outre les restes à réaliser de 2018 (61 116,78 €), cette année verra l'achèvement des travaux de réhabilitation du complexe qui comprennent la création d'un terrain synthétique avec une piste d'athlétisme de 4 couloirs, la réfection de la piste d'élan du saut en longueur, le déplacement de l'aire de lancer de poids, la création d'un espace de convivialité (type Club House) à proximité de la tribune et du terrain de football synthétique existant.

Ces travaux englobent aussi la réhabilitation des courts de tennis en terre battue n°1-2 et 3 ainsi que la réalisation d'un parking et d'un accès aux équipements sportifs ce qui entrainera l'aménagement de nouveaux flux de circulation.

A ces nouvelles propositions, il convient d'ajouter les travaux pour l'aménagement du club house pétanque ainsi que l'extension du réseau de vidéosurveillance, la mise en accessibilité des bâtiments et des abords, les grosses réparations, la mise en conformité des chaufferies et des bâtiments, ainsi que l'acquisition de matériel sportif et mobilier.

### RECETTES

Les investissements seront principalement financés par l'emprunt (3 200 000,00 €), l'excédent de fonctionnement capitalisé (471 450.23 €), l'excédent d'investissement reporté (228 622.29€), l'autofinancement et les subventions qui sont, notifiées pour certaines, et en cours d'instruction pour d'autres. Le niveau modéré des dépenses d'équipement réalisées en 2018 a pour conséquence directe un faible montant de FCTVA à percevoir (6 911,48 €).

VU la note présentant la situation financière et les orientations budgétaires du Syndicat Intercommunal en Vue de l'Agrandissement et de la Gestion du Stade à Deuil-la-Barre pour l'année 2018,

VU l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) du 07 août 2015,

Le COMITE SYNDICAL, après un large débat, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), annexé à la présente délibération, et du fait qu'un Débat d'Orientation Budgétaire s'est ensuite tenu sur cette base.

## 03 – <u>AUTORISATION D'ENGAGER ET DE MANDATER LES DEPENSES</u> D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019

### Rapporteur: Madame SCOLAN

Le budget primitif de l'exercice 2019 ne pourra être voté qu'à partir du 15 mars prochain. Or, l'avancement de l'opération de réhabilitation va nécessiter d'engager des crédits avant cette date.

Dans ce cas, les dispositions légales relatives à la consommation de crédits avant le vote du budget primitif des collectivités territoriales sont les suivantes (Article L1612-1 du CGCT) :

- En section de fonctionnement, l'ordonnateur est en droit jusqu'à l'adoption du budget primitif de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, sans autorisation spéciale de l'assemblée délibérante.
- En revanche, les dépenses d'investissement (travaux, biens d'équipements) de l'exercice ne peuvent être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget primitif qu'après autorisation de l'assemblée délibérante, et dans la limite de 25% des crédits d'investissements inscrits au budget de l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette en capital. Les recettes d'investissement sont exécutées sans autorisation préalable.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Afin de ne retarder ni le calendrier de passation des marchés de 2019 ni, plus généralement, les acquisitions d'équipements ou les opérations de travaux, il est proposé au Comité syndical d'appliquer ces dispositions en autorisant Mme La Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 avant l'adoption du budget primitif 2019, dans la limite de 25 %

des dépenses d'investissement, selon le niveau de vote par chapitre et opération :

	Libellé	Crédits ouverts en 2018	Limite autorisée en 2019
Chapitre 20	Frais d'études et Logiciels	13 576,22	3 394,06
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (acquisitions/installations)	110 404,00	27 601,00
Chapitre 23	Travaux en cours - construction	20 700,00	5 175,00
Opération 2018001	Travaux d'aménagement d'équipements sportifs	471 414,01	117 853,50

Le budget étant l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice, la contraction de nouveaux emprunts doit attendre le vote du budget primitif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-2,

VU le budget primitif 2018 voté lors du comité syndical du 13 mars 2018,

CONSIDERANT la nécessité de procéder jusqu'au vote du budget primitif 2019 aux dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts dans le budget 2018,

VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2019 dans la limite des montants suivants :

		Crédits	Limite
	Libellé	ouverts en	autorisée en
		2018	2019
Chapitre 20	Frais d'études et Logiciels	13 576,22	3 394,06
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (acquisitions / installations)	110 404,00	27 601,00
Chapitre 23	Travaux en cours - construction	20 700,00	5 175,00
Opération 2018001	Travaux d'aménagement d'équipements sportifs	471 414,01	117 853,50

## 04 – MODALITES D'APPLICATION, POUR L'ANNEE 2019, DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT ET AU VICE-PRESIDENT EN MATIERE DE LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur: Madame SCOLAN

Par délibération du 28 Avril 2014, le Comité Syndical a déterminé les compétences qu'il entendait déléguer au Président et au Vice-président en application des articles L 5211-10 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces mêmes délibérations délèguent au Président et au Vice-président la réalisation des lignes de trésorerie, sous réserve que le Comité Syndical définisse pour la durée du mandat, par délibération spécifique, le montant maximum autorisé.

Bien que le Syndicat soit dans une situation de désendettement et d'amélioration de sa trésorerie, plus aucune avance n'est désormais versée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 juillet. Afin de prévenir le risque de manque de trésorerie permettant le paiement des factures liées aux travaux de réhabilitation du complexe, il convient de prendre cette délibération permettant une souplesse en début d'année.

L'objet de cette délibération est donc de définir cette limite annuelle, qu'il est proposé de fixer à 1 000 000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération du 28 Avril 2014, déterminant les compétences que le Comité Syndical entendait déléguer au Président et au Vice-président en application des articles L 5211-10 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de ligne de trésorerie et d'emprunt,

CONSIDERANT la nécessité de définir pour l'année 2019 par délibération spécifique, le montant maximum pour lequel le Président et le Vice-président sont autorisés à recourir à une ouverture de crédit de trésorerie,

VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 1 000 000 € (UN MILLION D'EUROS) le montant maximum pour lequel le Président et le Vice-président sont autorisés à recourir à une ouverture de crédit de trésorerie, et ce, pour l'année 2019.

## 05 – MODALITES D'APPLICATION, POUR L'ANNEE 2019, DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT ET AU VICE-PRESIDENT EN MATIERE D'EMPRUNT

### Rapporteur: Madame SCOLAN

Par délibération du 04 février 2019, le Comité Syndical a déterminé les compétences qu'il entendait déléguer au Président et au Vice-président en application des articles L.5211-10 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délibération délègue au Président et au Vice-président la réalisation des emprunts, sous réserve que le Comité Syndical définisse chaque année, par délibération spécifique, le montant maximum autorisé.

L'objet de cette délibération est donc de définir cette limite, qu'il est proposé de fixer au niveau de l'autorisation budgétaire 2019, à savoir 3 200 000,00 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération du 04 février 2019 déterminant les compétences que le Comité Syndical entendait déléguer au Président et au Vice-président en application des articles L 5211-10 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière d'emprunt,

CONSIDERANT la nécessité de définir chaque année, par délibération spécifique, le montant maximum pour lequel le Président et le Vice-président sont autorisés à recourir à l'emprunt,

VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 3 200 000 € (TROIS MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS) le montant maximum pour lequel le Président et le Vice-président sont autorisés à souscrire un emprunt destiné au financement des investissements prévus par le Budget Primitif 2019.

## 06 – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG)

### Rapporteur: Madame SCOLAN

Dans le cadre de leur obligation de prendre en charge les conséquences financières des risques statutaires tels que les décès, accidents de travail et longues maladies de leurs agents publics, les collectivités territoriales peuvent

souscrire un contrat d'assurance afin de couvrir ces évènements. Ce contrat doit être négocié selon la procédure de marchés publics, quel que soit le montant du marché.

La loi du 26 janvier 1984 prévoit que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents.

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) a souscrit depuis 1992, pour le compte des collectivités et des établissements de la Grande Couronne de l'Ile de France, un contrat groupe d'assurance, les garantissant contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires. Il regroupe aujourd'hui 600 collectivités représentant, au total, 42 000 agents.

Le Contrat Groupe est un contrat de quatre ans, une gestion en capitalisation, la couverture intégrale du statut, la simplicité d'une gestion effectuée par un courtier, une assurance pour tous les agents, qu'ils soient titulaires, stagiaires, à temps complet ou non complet, ou non titulaires.

Des services sont associés dans le cadre de l'aide à la prévention de l'absentéisme, bilan statistique de l'absentéisme et aide à l'analyse, ateliers de sensibilisation à la prévention, tarifs préférentiels sur les missions liées à la prévention de l'absentéisme : conseil en organisation, conseil en hygiène et sécurité.

La délibération du Comité Syndical en date du 19 décembre 2017 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion a lancé a suivi son cours et une proposition de contrat a été retenue soit :

Un contrat d'assurance groupe (2019-2022), qui peut être mis en place à compter du  $\mathbf{1}^{\text{er}}$  janvier 2019 et ce jusqu'au 31 décembre 2022 en optant pour les garanties suivantes :

S'agissant des garanties pour les agents relevant CNRACL : une tranche ferme pour les collectivités de moins de 30 agents CNRACL.

### Agents TITULAIRES (Régime mixte)

- Décès (sans franchise)
- Accident de Service et Maladies professionnelles (sans franchise)
- Longue maladie/Longue durée/invalidité/Disponibilité (sans franchise)
- Maternité/Adoption (y compris congés pathologiques) (sans franchise)
- Maladie ordinaire (25 jours fixes)

Pour un taux de prime de : 4.83 % de la masse salariale, le taux est garanti pendant deux ans, quelle que soit l'évolution de sinistralité

Tel est l'objet de la délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU la loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 et notamment son article 26 aliéna 2,

VU le décret N°86-552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 aliéna 2 de la loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU l'article 25 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'utilisation de la procédure concurrentiel avec négociation est notamment justifiée par le fait que le marché ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa complexité ainsi qu'au montage juridique et financier,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 27 mars 2017 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée,

VU la délibération du Conseil Syndical en date du 19 décembre 2017 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion a lancé,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 28 juin 2018, autorisant le Président du CIG à signer le marché avec le groupement composé de Sofaxis (courtier-gestionnaire) et CNP Assurance (porteurs de risques).

CONSIDERANT la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,

Madame la Présidente propose aux membres du Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

D'ADHERER à compter du 1er janvier 2019 au contrat d'assurance groupe (2019-2022) et jusqu'au 31 décembre 2022 en optant pour les garanties suivantes :

## Agents TITULAIRES (Régime mixte)

- Décès (sans franchise)
- Accident de Service et Maladies professionnelles (sans franchise)
- Longue maladie/Longue durée/invalidité/Disponibilité (sans franchise)
- Maternité/Adoption (y compris congés pathologiques) (sans franchise)
- Maladie ordinaire (25 jours fixes)

Pour un taux de prime de : 4.83 % de la masse salariale, le taux est garanti pendant deux ans, quelle que soit l'évolution de sinistralité,

DE PRENDRE ACTE que le Syndicat pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect de préavis de 6 mois,

DE SIGNER le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 20

la secrétaire de séance

Dominique PETITPAS

Syndicat Intercommunal en vue de l'Agrandissement et de la gestion du Stade à Deuil-La Barre LOT N°1: Piste d'athlétisme – Terrain synthétique – Tennis – Parking – Aménagement divers REALISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU STADE DEUIL / ENGHIEN RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES 95 170 DEUIL-LA-BARRE 36 rue Charles de Gaulle A DEUIL-LA-BARRE Siège : Hôtel de ville TEL: 04.79.35.21.96 - FAX: 04.79.88.85,18 9 rue Davat - 73100 AIX LES BAINS contact@atelier-chaneac.fr ATELIER CHANEAC

Maitre d'Ouvrage

## Contenu

I/ Sélect	J/ Sélection des candidatures et jugement des offres	ς.
1.1		· · ·
1.2		ď
1.3		. "
Lot		
Tra		3
Var	Variantes libres	ω.
Var	Variantes exigées	m.
Pre	Prestations supplémentaires éventuelles	r.
1.4	– Planning phase travaux	4
1.5		4
1.6	- Jugement des offres	4
1.7	- Notation du prix	5
Calc	Calcul de la note	.5
II/ Analy	II/ Analyse des offres – Critère technique	9
Analy	Analyse technique / Sous- critère 1 - La qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier- NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%	9
Analy	Analyse technique / Sous- critère 2 - Les moyens humains et matériels affectés au chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%	00
Analy	Analyse technique / Sous- critère 3 - La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%	σ,
III/ Com	III/ Comparatif des offres – Critère Prix	9
IV/ Com	IV/ Comparatif des offres — Critère Prix + Critère technique. $1$	-

## I/ Sélection des candidatures et jugement des offres

## I.I - Objet de la consultation

La présente consultation concerne les travaux de réalisation d'équipements sportifs au stade Deuil / Enghien.

## 1.2 - Etendue de la consultation

Le présent marché est un marché public à procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit également d'un marché public de travaux au sens de l'article 21-l-1" du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## 1.3 - Décomposition de la consultation

Conformément aux dispositions de l'article 32 de l'ordonnance n°2015-899 en date du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 12 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les prestations du présent marché seront divisées en 3 lots distincts, qui constitueront chacun un marché en propre à savoir :

Lot n°1: Piste d'athlétisme – Terrain synthétique – Tennis – Parking – Aménagements divers.

Lot n°2: Eclairage

Lot n°3: Construction d'un bâtiment de convivialité

## Tranches

Le présent marché public ne comporte pas de tranche.

## Variantes libres

Les variantes libres sont autorisées :

Les variantes relatives au lot 1 devront répondre aux mêmes exigences que le gazon proposé dans la solution de base, à savoir la norme NF P 90112, NF EN 15330-1, et les exigences du C.C.T.P. Pour le lot 1, sur le modèle de gazon synthétique (prix n° 4.1)

Les variantes libres devront contenir un BPU et un DQE permettant de juger de leur consistance exacte

Et pour le lot 3, les variantes libres sont autorisées

Les variantes libres devront contenir une DPGF et toutes les pièces permettant de juger de leur consistance exacte.

## Variantes exigées

Sans objet

## Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet

## 1.4 - Planning phase travaux

La période de préparation démarrera à compter de la notification du marché.

La durée de la période de préparation est fixée à 4 semaines.

La date de démarrage des travaux sera fixée par Ordre de Service.

Le délai de réalisation des travaux est fixé

- à 4 mois (hors période de préparation) pour les lots 1 et 2,
  - à 7 mois (hors période de préparation) pour le lot 3

## 1.5 - Participation à la consultation

LOT N°1

- Groupement: ART DAN SUPERSOL DVS-SERPEV PARCS ET SPORTS

## 1.6 - Jugement des offres

Au vu des pièces et renseignements sollicités au titre de la candidature, le pouvoir adjudicateur élimine les offres inappropriées ou inacceptables.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
PRIX DES PRESTATIONS (Basé sur le détail quantitatif estimatif)	40 %
VALEUR TECHNIQUE	% 09
Qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier	40%
Moyens humains et matériels affectés au chantier	2 %
Méthodologie d'exécution et compréhension du chantier	15 %

La non-conformité du gazon synthétique et sa garantie, des matériaux de remplissage, de la GNT 0/63, de la grave drainante 0/20 type B par rapport aux critères énoncés dans le CCTP, entraînera une non-conformité de l'offre et un non classement de celle-ci.

L'analyse et la notation des offres sur la base des critères et selon les modalités décrites dans le présent Règlement de la Consultation donnera lieu à l'établissement d'un classement des offres basé sur leur note globale.

Suite à ce classement, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les quatre candidats ayant obtenu la meilleure note pour chaque lot. Cette négociation pourra porter sur les aspects techniques et/ou financiers des offres considérées, dans le but d'obtenir une offre optimisée. Les candidats concernés par la négociation pourront être sollicités par mail ou convoqués à une audition.

Le maître d'ouvrage se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre finale la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 48 à 54 du décret n°2016.360 du 25/03/16 relatifs aux marchés publics.

1.7 - Notation du prix

## Calcul de la note

La notation du prix repose sur la formule mathématique suivante mesurant l'écart relatif entre les offres, la note 40 étant donc attribuée à l'offre conforme la moins-disante :

# Note de l'offre analysée : 40 x offre la moins disante / Offre analysée

La note sur 40 ainsi obtenue comporte deux décimales.

## II/ Analyse des offres - Critère technique

Analyse technique / Sous- critère 1 - La qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier-NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%

	ART DAN - SUPERSOL - DVS SERPEV	PARCS ET SPORTS
	EUROFIELD TT 60.375 SBR ENCAPSULE VERT	FIELDTURF RGF XM7 SBR ENCAPSULE VERT
Exigences du CCTP		
Opide de fil parèce accessor de fil els els de la fil	22530 Dtex	23551 Dtex
rous du III apres passage du roui . s 19 000 Décitex Note sur 5 points	. 4	ß
Poide du voloure -> 1500 a/m²	1637 g/m²	1723 g/m²
Note sur 5 points	4	2
D	3105 g/m²	3221 g/m²
rolls total for produit avaint remplissage: ≥ 3 000 g/m² Note sur 5 points	4	ιΛ
Nombre de touffee au m²·> 8.000	10 800 touffes / m²	11 113 touffes / m²
Unités / m² Note sur 5 points	4	'n
	368 microns	369 microns
Epaisseur du fil monofilament : ≥ 300 microns Note sur 5 points	ſſ	ιo
Epaisseur du fil fibrillé :≥ 100	146 microns	119 microns
microns Note sur 5 points	15	4
RESULTAT SUR 30 POINTS	26	29

Les deux gazons proposés sont des gazons très haut de gamme. Les valeurs intrinsèques sont très élevées pour les deux propositions. Le gazon Fieldturf Tarkett et EUROFIELD sont sensiblement équivalent.

		ART DAM - SUPERSOL - DVS SERPEV	PARCS ET SPORTS				
	TERRASSMENT Traitement de sol (2 points)	GENERAUX					
	Fishe technique / Nom fournisseur	MAC BOX	ROGAN				
	GNT 6/63 (4 points)						
	Fishe technique / Nom fournisseur	Carrière et balleatière de Normandie	41,5				
	GMT 0/80 (2 points)						
	Fithe technique / Nom fournisseur	Socrété des matériairs de Beauge	Not used gree				
	Couste drainante 9/20 (4 points)		4)				
	Fiche technique / Nom fournisseur	Carrière du boulonnais	BOAY				
	Gravillom (2 points)	2 813	(4))				
	Fishe technique / Nom fournisseur	612	96897				
	CALLEGUX 29/48 (2 points) Fiche technique / Nom fournisseur	85	Mannengel				
		100	пантичения				
	Bassin de rétention (4 points) Fiche technique / Nom fournisseur	FORM GRUPPE	Non-recongra				
	Bétan désactivé (2 points) Fiche technique / Nom fournisseur	Nuartis minoral	Annual Sept.				
	11/2						
	Signalisation horizontale et verticale (2 points) Fiche technique / Nom fournisseur	Signaux / beton vert	Passage-securité				
	BBSC et EME (4 points)						
	Fiche technique / Norn fournisseur	MG-ELPOYA	SEG - EUROVA				
	TENN						
	Calcaire tennis terre battue (2 points)	1					
	Fiche technique / Nom fournisseur		NAME OF TAXABLE PARTY.				
vo .	Machefur (2 points)	Ŧ.	- 1				
9	Fiche technique / Nom fournisseur	Transmot IDP	Timerial Cr				
5	Brique pilée (2 points)		1				
	Fiches techniques	BUPERFEIX.	WHITE .				
ž.	Potezux et filet de tennis (2 Points) Fiche technique	METALUPLAST					
2		MEIALUFURAI	Plan recompre				
Ĭ.	Material d'arrosage (3 points) Fiche technique	Placeon - Pipe Me - Ram bird - Hunter	Non renergos				
20	Gradine (1 point)						
Ľ	Fiche technique	Noneres	Nonrenseigne				
AUTRES FOURNITURES	PISTE D'ATH	ETISME					
	Revetemet polyurethane (8 points)						
	Fiche technique / Nom fournisseur	Stobitan - STOCKMEIER	BEYNON BSS 300				
-	Caniveau à fente intégrée (2 points) Fiche technique / Nom fournisseur	a 400	A00				
	SBR / EPDM (1 point) Fiche technique / Nom fournisseur	Collet environmement ( GEZOFLEX	CONTO				
	BBDR ON (2 points) Fiche technique / Nom fournisseur	VAL DE SENE ENROBES	EURCVIA management				
	Planche d'appet / lancer de marteau / fosse de réception (2 points)						
	Fiche technique	ONA SPORT	SAM SPORT				
	Fiche technique  EQUIPEMENTS SPORTIFS - SERRURERIE - AMENAGEMENT PAYSAGER						
	Bul de Football à 8 et à 11 (2 points)		1				
	Fiche technique / Nom fournisseur	Sentance	Sport nature				
	Abri de touche (2 points)	1					
	Fiche technique / Nom fournisseur	Bernstin	Spott Alkays				
	PARE BALLONS (2 points) Fiche technique / Nom fournisseur	CLONON	CLONON				
			554001				
	PORTALL - PORTILLON (2 points) Fishe technique / Nom fournisseur	STORES	0,0609				
			- AlWe-				
	Ciótim et portes - Tennis (2 paints) Fiche technique / Nom fournisseur	METALUPLAST	Non renseigné				
	Gilline ensemencement (2 points)						
	Fiche technique / Nom fournisseur	Sport Action - SP 44	La mais on des gazons				
	Corbell - Banc (2 points)		- 1				
	Fiche technique / Nom fournisseur	Finally	Actives - M Stroyole equipements				
ſ	TOTAL NOTE Matériaux et fournitures sur 70 points	70,00	51,00				
I	TOTAL NOTE Gazon synthétique sur 30 points	26,00	29,00				
[	TOTAL NOTE Matériaux et fournitures sur 100 .=0/ints	96,00	80,00				
r	NOTE RAMENE A 10 POINTS						
L	- NOTE COMMENT A 10 FORTS	9,60	8,00				
1.5							

Analyse technique / Sous- critère 2 - Les movens humains et matériels affectés au chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%

	ART DAN - SUPERSOL DVS SERPEV	PARCS ET SPORTS
Montant de l'offre en € Hors Taxe	2 652 619,44 €	2 860 430,98 €
Montant de l'offre en € TTC	3 183 143,33 €	3 432 517,18 €
Moyens humains et matériels affectés au chantier Note sur 10 points	Les moyens humains et matériels affectés au chantier sont détaillés de manière très satisfaisante et corespondent en tous points aux besoins du chantier L'offre est jugée très satisfaisante	Les moyens humains et matériels affectés au chantier sont détaillés de manière très satisfaisante et corespondent en tous points aux besoins du chantier L'offre est jugée très satisfaisante
Note sur 10 points	10,00	10,00
Note de l'offre Note pondérée à 5 %	0,50	0,50

## <u>Analyse technique / Sous- critère 3 - La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier - NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%</u>

	ART DAN - SUPERSOL DVS SERPEV	PARCS ET SPORTS
Montant de l'offre en €Hors Taxe	2 652 619,44 €	2 860 430,98 €
Montant de l'offre en €TTC	3 183 143,33 €	3 432 517,18 €
Méthodologie d'exécution et compréhension du chantier Note sur 10 points	Installation de chantier - Accès - Sécurité  L'entreprise propose une zone de stockage et barraquement cohérente et adaptée aux besoins du chantier.  L'entreprise propose deux accès chantier, le premier par la D928 pour la réalisation du parking et le second par la rue Jean Bouin pour le reste des ouvrages avec la création d'une rampe et une remise en état à la fin du chantier. L'entreprise a prise en compte la gestion des accès aux utilisateurs et notamment un accès aux deux courts de tennis par la rue Jean Bouin.  L'entreprise propose la mise en place d'un homme trafic pour toutes les livraisons ou évacuation des matériaux.  Toutes les indications sur les accès, la sécurité, l'installation de chantier sont décrites de manière très satisfaisante et correspondent qualitativement aux beoins du chantier.  Méthologie d'exécution  La méthodologie d'exécution des prestations à réaliser est décrite de manière très satisfaisante.  Les investigations en période de préparation et en phase chantier, les contrôles externes et internes, les points d'arrêt, les interractions avec les lots du bâtiment et de l'éclairage sont traités de manière très précise.  Toutes les spécificittés du site ont été prises en compte.  L'entreprise propose une méthodologie très précise et très qualitative et permet d'attester d'une bonne compréhension du chantier.  Planning  Le planning est détaillé de manière très précise. Le planning fait apparaître les fournitures, le matériel, les délais de commande, les sous-traitants et/ou cotraitants pour chaque prestation.  Les implantations, les points d'arrêts, les réceptions de plateforme, les essais interne ou externe, les prestations du lot éclairage sont renseignés et répondent qualitativement aux besoins du chantier.  Développement durable  Le traitement des décrètes, les économies d'énergie, la réduction des déplacements, le recyclage des matériaux est traité de manière très satisfaisante. tous les renseignements sont transmis et permettent d'attester d'une très bonne compréhension du chantier	Installation de chantier - Accès - Sécurité  L'entreprise propose une zone de stockage en lieu et place du bâtiment à créer (Lot 3).  L'entreprise propose un seul accès chantier par la D928, ce qui ne permettra pas la réalisation de l'ensemble du chantier dans les délais inscrits (16 semaines). La proposition concernant l'accès au chantier n'est pas cohérente vis à vis du planning proposé, des besoins du chantier (phasage travaux).  Les éléments fournis sont incohérents, non adaptés aux objectifs de réalisation du chantier  Méthologie d'exécution  La méthodologie d'exécution des prestations à réaliser est décrite dans son ensemble de manière satisfaisante.  Hormis les points ci-dessous qui ne sont pas traités :  - Les travaux liés à la construction du bâtiment - Les gradins des tennis - Béton désactivé - L'arrosage des terrains de tennis  Planning  Le planning est détaillé de manière sommaire. Aucune précision sur les points d'arrêt ou contrôles externes imposés au CCTP. Aucun renseignement sur les prestations du lot 2.  Le planning de l'entreprise n'est pas cohérent vis-à-vis du phasage travaux de l'ensemble de l'opération.  L'entreprise propose au démarrage du chantier, la réalisation des terrassements sur le parking (2 semaines) pour libérer l'accès chantier pour les travaux restants (Terrain synthétique / Piste d'athlétisme / Tennis / VRD).  Cette proposition confirme la méthodologie proposé dans le mémoire technique. L'entreprise ne poura réaliser l'ensemble des prestations du parking avec des passages VL et PL journaliers.  De plus, les travaux du bassin sont réalisés semaine n'5, ce qui privera l'accès au reste du chantier pendant 2 semaines minimum (Livraison / Apport et évacuation des matériaux) puisque l'emprise importante du bassin de rétention ne permettra pas le passage de véhicule sur les côtés.  Développement durable  Le traitement des déchêts, les économies d'énergie, la réduction des déplacements, le recyclage des matériaux est traité de manière très satisfaisante  Synthèse:  La méthodologie d'
Note sur 10 points	10,00	6,00
Note de l'offre Note pondérée à 15 %	1,50	0,90

III/ Comparatif des offres - Critère Prix

PARCS ET SPORTS	2 860 430,98 €	3 432 517,18 €	9,27	3,71
ART DAN - SUPERSOL DVS SERPEV	2 652 619,44 €	3 183 143,33 €	10,00	4,00
	Montant de l'offre en € Hors Taxe	Montant de l'offre en €TTC	Note de l'offre Note attribué = 10 x (Prix moins disant / Prix de l'offre considéré)	Note de l'offre Note podérée à 40%

IV/ Comparatif des offres - Critère Prix + Critère technique

	ART DAN - SUPERSOL DVS SERPEV	PARCS ET SPORTS
Montant de l'offre en € Hors Taxe	2 652 619,44 €	2 860 430,98 €
Montant de l'offre en € TTC	3 183 143,33 €	3 432 517,18 €
Note de l'offre prix Note sur 10 points podérée à 40 %	4,00	3,71
Qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier Note sur 10 points pondérée à 40 %	3,84	3,20
Moyens humains et matériels affectés au chantier Note sur 10 points pondérée à 5 %	0,50	0,50
Méthodologie d'exécution et compréhension du chantier Note sur 10 points pondérée à 15 %	1,50	06'0
Note prix + technique sur 10 points	9,84	8,31

Suite à l'analyse des offres, il est proposé à la commission de retenir l'offre du groupement ART DAN / DVS SERPEV / SUPERSOL pour un montant de 2 652 619.44 € H.T soit 3 183 143.33 € TTC

Syndicat Intercommunal en vue de l'Agrandissement et de la gestion du Stade à Deuil-La Barre REALISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU STADE DEUIL / ENGHIEN RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES 95 170 DEUIL-LA-BARRE 36 rue Charles de Gaulle A DEUIL-LA-BARRE LOT N°2: ECLAIRAGE Siège : Hôtel de ville Maitre d'Ouvrage TEL: 04.79.35.21.96 - FAX: 04.79.88.85.18 9 rue Davat - 73100 AIX LES BAINS contact@atelier-chaneac.fr ATELIER CHANEAC

## Contenu

I/ Sélec	// Sélection des candidatures et jugement des offres.	33
1.1	- Objet de la consultation	3
1.2	- Etendue de la consultation	m
1.3	- Décomposition de la consultation	ന
Loi	Lots	3
Tre	Tranches	co
Na	Variantes libres	n
Va	Variantes exigées	co
Pre	Prestations supplémentaires éventuelles	m
1.4	- Planning phase travaux	4
1.5		4
1.6	- Jugement des offres	4
1.7	- Notation du prix	10
CS	Calcul de la note	LO.
II/ Anal <sub>s</sub>	II/ Analyse des offres – Critère technique	9
Analy	Analyse technique / Sous- critère 1 - La qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier- NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%	9
Analy	Analyse technique / Sous- critère 2 - Les moyens humains et matériels affectés au chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%	/
Analy	Analyse technique / Sous- critère 3 - La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%	00
III/ Com	/ Comparatif des offres – Critère Prix	g
IV/ Com	IV/ Comparatif des offres – Citière Prix + Critère technique	_

## I/ Sélection des candidatures et jugement des offres

## I.I - Objet de la consultation

La présente consultation concerne les travaux de réalisation d'équipements sportifs au stade Deuil / Enghien.

## 1.2 - Etendue de la consultation

Le présent marché est un marché public à procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

II s'agit également d'un marché public de travaux au sens de l'article 21-I-1° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## 1.3 - Décomposition de la consultation

## Lots

Conformément aux dispositions de l'article 32 de l'ordonnance n°2015-899 en date du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 12 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les prestations du présent marché seront divisées en 3 lots distincts, qui constitueront chacun un marché en propre à savoir :

Lot n°1 : Piste d'athlétisme – Terrain synthétique ~ Tennis – Parking – Aménagements divers.

Lot n°2: Eclairage

Lot n°3: Construction d'un bâtiment de convivialité

## **Tranches**

Le présent marché public ne comporte pas de tranche.

## Variantes libres

Les variantes libres sont autorisées :

Pour le lot 1, sur le modèle de gazon synthétique (prix n° 4.1)

Les variantes relatives au lot 1 devront répondre aux mêmes exigences que le gazon proposé dans la solution de base, à savoir la norme NF P 90112, NF EN 15330-1, et les exigences du C.C.T.P.

Les variantes libres devront contenir un BPU et un DQE permettant de juger de leur consistance exacte.

• Et pour le lot 3, Et pour le lot 3, les variantes libres sont autorisées

Les variantes relatives au lot 3 devront répondre aux exigences du C.C.T.P.

Les variantes libres devront contenir une DPGF et toutes les pièces permettant de juger de leur consistance exacte.

## Variantes exigées

Sans objet

## Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet

## 1.4 - Planning phase travaux

La période de préparation démarrera à compter de la notification du marché.

La durée de la période de préparation est fixée à 4 semaines.

La date de démarrage des travaux sera fixée par Ordre de Service.

Le délai de réalisation des travaux est fixé

- à 4 mois (hors période de préparation) pour les lots 1 et 2,
  - à 7 mois (hors période de préparation) pour le lot 3

## 1.5 - Participation à la consultation

LOT N°2

- DRTPPRUNEVIEILLEMAÏA ENERGIE
- EPSIG

## 1.6 - Jugement des offres

Au vu des pièces et renseignements sollicités au titre de la candidature, le pouvoir adjudicateur élimine les offres inappropriées ou inacceptables.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
PRIX DES PRESTATIONS (Basé sur le détail quantitatif estimatif)	40%
VALEUR TECHNIQUE	% 09
Qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier	40 %
Moyens humains et matériels affectés au chantier	2 %
Méthodologie d'exécution et compréhension du chantier	15 %

La non-conformité du gazon synthétique et sa garantie, des matériaux de remplissage, de la GNT 0/63, de la grave drainante 0/20 type B par rapport aux critères énoncés dans le CCTP, entraînera une non-conformité de l'offre et un non classement de celle-ci.

L'analyse et la notation des offres sur la base des critères et selon les modalités décrites dans le présent Règlement de la Consultation donnera lieu à l'établissement d'un classement des offres basé sur leur note globale.

Suite à ce classement, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les quatre candidats ayant obtenu la meilleure note pour chaque lot. Cette négociation pourra porter sur les aspects techniques et/ou financiers des offres considérées, dans le but d'obtenir une offre optimisée. Les candidats concernés par la négociation pourront être sollicités par mail ou convoqués à une audition. Le maître d'ouvrage se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre finale la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 48 à 54 du décret n°2016.360 du 25/03/16 relatifs aux marchés publics.

## 1.7 - Notation du prix

## Calcul de la note

La notation du prix repose sur la formule mathématique suivante mesurant l'écart relatif entre les offres, la note 40 étant donc attribuée à l'offre conforme la moins-disante :

# Note de l'offre analysée : 40 x offre la moins disante / Offre analysée

La note sur 40 ainsi obtenue comporte deux décimales.

## II/ Analyse des offres - Critère technique

## Analyse technique / Sous- critère 1 - La qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier-NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%

	230			
	EPSIG PETIT JEAN	DKTP	PRUNEVIELLE	MAÏA ENERGIES
Mât hauteur 22 m (6 points)	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	PETIT JEAN  L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	PETIT JEAN  L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un maté qualité très satisfaisante
	FETIT JEAN	6	6	6
Traverse et passerelle d'entretien (2 points)	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	PETIT JEAN  L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	PETIT JEAN  L'entreprise a proposé un matér qualité très satisfaisante
	2	, -	7	1
Projecteur à LEDS (4 points)	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	AAA - LUX L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matér qualité très satisfaisante
	4	4		4
Système de variation pour solution LEDS (3 points)	PHIUPPS - Système DAU L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante 3	AAA - LUX - Système LCMS L'entreprise a proposé un materiel de qualité très satisfaisante 3	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	OSRAM - DAU - OSRAM L'entreprise a proposé un matér qualité très satisfaisante 3
Platine projecteur (2 points)	PHILIPPS L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante 2	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune f technique
	Mât Petit Jean - Crosse licome - Lanterne CITEA	Mât licorne Lanterne CITEA	Måt Petit jean - Crosse licome - Lanterne	Mat Petit jean - Crosse licorne - La
Mât hauteur 5 m (3 points)	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfalsante	L'entreprise a proposé un materiel de Qualité très satisfaisante	CITEA L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	CITEA L'entreprise a proposé un matéri qualité très satisfaisante
	Mât Petit Jean - Crosse licorne - Lanterne	Mât licorne - Lanterne CITEA	Måt Petit Jean - Crosse Jicorne - Lanterne	3 Måt Petit jean - Crosse Ilcorne - La
Mât hauteur 8 m (3 points)	CITEA L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	l'entreprise a proposé un matériel de	L'entreprise a proposé un matériel de	CITEA L'entreprise a proposé un matéri
	Måt Petit Jean - Ht 6,00 m	dualité très satisfaisante  3  OMEGA	qualité très satisfalsante 3	qualité très satisfaisante
Mât porte drapeau (3 points)	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	U'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisance	OMEGA L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	FABER France L'entreprise a proposé un matéri qualité très satisfaisante
	KAUFFEL	3	LIRA	3 PME
Bloc Phare (3 points)	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfalsante	L'entreprise à proposé un metéri qualité très satisfaisante
	SCHNEIDER	SCHNEIDER	GROLLEAU	GROLLEAU
Armoire d'éclairage (3 points)	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfalsante	L'entreprise a proposé un matéri qualité très satisfaisante
Interrupteur Sectionneur	SCHNEIDER L'entreprise a proposé un matériel de	L'entreprise n'a fourni aucune fiche	L'entreprise n'a fourni aucune fiche	L'entreprise n'a fourni aucune f
(0,5 point)	qualité très satisfaisante 0.5 SCHNEIDER	technitue	technique	technique
Parafoudre (0,5 point)	L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante 0.5	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune f technique
Disjoncteur général (0,5point)	SCHNEIDER L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante 0,5	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	SCHNEIDER L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante 0,5	L'entreprise n'a fourni aucune f technique
Repartiteur (0,5 point)	SCHNEIDER L'entreprise a proposé un matériel de mualité très satisfaisante 0,5	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune f technique
Contacteur (0,5 point)	SCHNEIDER L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fi technique
Disjoncteur différentiel {1 point}	0,5 SCHNEIDER L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	SCHNEIDER L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune f technique
Automate Programmable modulaire (1 point)	CROUZET L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fi technique
Compteur horaire (0,5 point)	SCHNEIDER  L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante  0.5	L'entreprise n'a fourni aucune fiche techni lue	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fi technique
Commutateur (0,5 point)	SCHNEIDER  L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfalsante  0.5	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fi technique
Bouton et voyant (0,5 point)	SCHNEIDER L'entreprise a proposé un matériel de duailté très satisfaisante 0.5	L'entreprise n'a fourni aucune fiche techni lue	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fi technique
Coffret de commande déporté (1 point)	SCHNEIDER L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante	L'entreprise n'a fourni aucune fiche techni⊂ue	L'entreprise n'a fourni aucune fiche technique	L'entreprise n'a fourni aucune fi technique
Câble (1 point)	NEXANS L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfalsante	PRIVIMAN L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante 1	PRYSMAN L'entreprise a proposé un matériel de qualité très satisfaisante 1	L'entreprise n'a fourni aucune fi technique
NOTE SUR 40 points	40	28	29,5	30
NOTE RAMENE SUR 10 points	10	7	7,375	7,5

### 7

Analyse technique / Sous- critère 2 - Les movens humains et matériels affectés au chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%

MAÏA ENERGIE	212 102,38 €	254 522,86 €	Les moyens humains et matériels sont décrits de manière très satisfaisante et répondent aux besoins et spécificités du chantier. Les habilitations électriques et nacelles sont renseignées pour le personnei. L'offre présentée est jugée très satisfaisante	10	0,5
PRUNEVIEILE	214 225,21 €	257 070,25 €	Les moyens humains et matériels sont décrits de manière très satisfaisante et répondent aux besoins et spécificités du chantier. Les habilitations électriques et nacelles sont renseignées pour le personnel. L'offre présentée est jugée très satisfaisante	10	5'0
DRTP	199978,00€	239 973,60 €	Les moyens humains et matériels sont décrits de manière très satisfaisante et répondent aux besoins et spécificités du chantier. Les habilitations électriques et nacelles sont renseignées pour le personnel.	10	5,0
EPSIG	195 457,20 €	234 548,64 €	Les moyens humains et matériels sont décrits de manière très satisfaisante et répondent aux besoins et spécificités du chantier. Les habilitations électriques et nacelles sont renseignées pour le personnel. L'Offre présentée est jugée très satisfaisante	10	0,5
	Montant de l'offre en € Hors Taxe	Montant de l'offre en €TTC	Sous-critère 2: Les moyens humains et matériels affectés au chantier	NOTE SUR 10 POINTS	NOTE PONDEREE A 5%

Analyse technique / Sous- critère 3 - La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%

	EPSIG	ОКТР	PRUNEVIEILLE	MAÏA ENERGIE
Montant de l'offre en € Hors Taxe	195 457,20 €	199 978,00 €	214225,21.€	212 102,38 €
Montant de l'offre en €TTC	234 548,64 €	239 973,60 €	257 070,25 €	254522,86€
Sous-critère 3: La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier	La méthodologie est très détaillée et prend en compte les spécificités du chantier et les particularités du site.  La méthodologie d'exécution proposée et la description du phasage des travaux est jugée très satisfaisante.  Le planning est très précis faisant apparaître toutes les prestations ainsi que les délais de commande des fournitures et matériels.  L'installation de chantier et les dispositions liées aux accès et à la sécurité du site sont cohérentes et répondent aux besoins du chantier.  Le traitement des déchêts, les économies d'énergie, la réduction des déplacements, le recyclage des matériaux est traité de manière très satisfaisante  L'offre présentée est jugée très satisfaisante	La méthodologie est détaillée de manière très succincte.  La méthodologie proposée est commune à tous type de chantier d'éclairage de terrain de grands jeux.  L'enterprise propose de déposer les projecteurs existants avec une nacelle d'une hauteur de 12 m alors que les projecteurs existants sont à une hauteur de 13 m. de sistants sont à une hauteur de 18 m. de 3 projecteurs par mât alors que le cahier des charges prévoit 4 projecteurs par mât alors que le cahier des charges prévoit 4 projecteurs par mât alors que le cahier des charges prévoit 4 projecteurs par mât alors que le cahier des charges prévoit 4 d'athlétisme ne est pas prévue.  L'étude photométrique montre que l'éclairage de la piste d'athlétisme ner les pas prévue.  Aucune indication sur la gestion de l'éclairage, les dispositions liées à un éclairage LED, les spécificités du site.  Le planning est détaillé de manière très succincte.  L'installation de chantier et les dispositions liées aux accès et à la sécurité du site sont cohérentes et répondent aux besoins du chantier.  Le traitement des déchéts, les économies d'énergie, la réduction des déplacements, le recydage des matériaux est traité de manière très satisfaisante  L'entreprise obtient une note tout juste satisfaisante	La méthodologie est très détaillée et prend en compte les spécificités du chantier et les particularités du site.  La méthodologie d'exécution proposée et la description du phasage des travaux est jugée très satisfaisante.  Le planning est très précis faisant apparaître toutes les prestations ainsi que les délais de commande des fournitures et matériels.  L'installation de chantier et les dispositions liées aux accès et à la sécurité du site sont cohérentes et répondent aux besoins du chantier.  Le traitement des déchêts, les économies d'énergie, la réduction des déplacements, le recydage des matériaux est traité de manière très satisfaisante  L'offre présentée est jugée très satisfaisante	La méthodologie est très détaillée et prend en compte les spécificités du chantier et les particularités du site.  La méthodologie d'exécution proposée et la description du phasage des travaux est jugée très satisfaisante.  Le planning est très précis faisant apparaître toutes les prestations ainsi que les délais de commande des fournitures et matériels.  L'installation de chantier et les dispositions liées aux accès et à la sécurité du site sont cohérentes et répondent aux besoins du chantier.  Le traitement des déchêts, les économies d'énergie, la réduction des déplacements, le recyclage des matériaux est traité de manière très satisfaisante  L'Offre présentée est jugée très satisfaisante
NOTE SUR 10 POINTS	10	σ	10	10
NOTE PONDEREE A 15%	1,5	\$'0	1,5	1,5

III/ Comparatif des offres - Critère Prix

MAÏA ENERGIE	212 102,38 €	254 522,86 €	9,22	3,69
PRUNEVIEILLE	214 225,21 €	257 070,25 €	9,12	3,65
DRTP	199 978,00 €	239 973,60 €	77,6	3,91
EPSIG	195 457,20 €	234 548,64 €	10,00	4,00
	Montant de l'offre en € Hors Taxe	Montant de l'offre en € TTC	Note de l'offre Note sur 10 points	Note de l'offre Note pondérée à 40%

IV/ Comparatif des offres - Critère Prix + Critère technique

MAÏA ENERGIES	212 102,38 €	254 522,86 €	3,69	3,00	05'0	1,50	8,69
PRUNEVIEILLE	214 225,21 €	257 070,25 €	3,65	2,95	05'0	1,50	8,60
DRTP	199 978,00 €	239 973, 60 €	3,91	2,80	05'0	06'0	8,11
EPSIG	195 457,20 €	234 548,64 €	4,00	4,00	0,50	1,50	10,00
SYNTHESE - NOTE GLOBALE PRIX + TECHNIQUE	Montant de l'offre en € Hors Taxe	Montant de l'offre en € T.T.C	NOTE DE L'OFFRE PRIX NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%	SOUS CRITERE N° 1: Qualité des matériaux et fournitures NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%	SOUS CRITERE N° 2: Les moyens humains et matériels affectés au chantier NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%	SOUS CRITERE N° 3 : La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%	SYNTHESE DES NOTES TECHNIQUES ET FINANCIERES Note sur 10 points

Suite à l'analyse des offres, il est proposé à la commission de retenir l'offre de l'entreprise EPSIG pour un montant de 195 457.20 € H.T soit 234 548.64 € TTC

TEL: 04.79.35.21.96 - FAX: 04.79.88.85.18 9 rue Davat - 73100 AIX LES BAINS contact@atelier-chaneac.fr ATELIER CHANEAC

## Maitre d'Ouvrage

Syndicat Intercommunal en vue de l'Agrandissement et de la gestion du Stade à Deuil-La Barre

Siège : Hôtel de ville

36 rue Charles de Gaulle

95 170 DEUIL-LA-BARRE

# REALISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU STADE DEUIL / ENGHIEN

## A DEUIL-LA-BARRE

## RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

LOT N°3: Construction d'un bâtiment de convivialité



## Contenu

J/ Sélection des candidatures et jugement des offres	~
1.1 - Objet de la consultation	m
1.2 - Etendue de la consultation.	
1.3 - Décomposition de la consultation	3
Tots.	c
Tranches	3
Variantes libres	c
Variantes exigées.	4
Prestations supplémentaires éventuelles	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Participation à la consultation	4
1.6 - Jugement des offres	4
1.7 - Notation du prix.	5
Calcul de la note	5
II/ Analyse des offres – Critère technique – Offre de base et variante libre	99
Analyse technique / Sous- critère 1 - La qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier— NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%	9
Analyse technique / Sous- critère 2 - Les moyens humains et matériels affectés au chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%	7
Analyse technique / Sous- critère 3 - La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%	00
III/ Comparatif des offres – Critère Prix	6
IV/ Comparatif des offres – Critère Prix + Critère technique	10
V/ Analyse des offres – Critère technique – Offre de base et variante libre – APRES NEGOCIATION	12
Analyse technique / Sous- critère 1 - La qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier- NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%	12
Analyse technique / Sous- critère 2 - Les moyens humains et matériels affectés au chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%	13
Analyse technique / Sous- critère 3 - La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%	14
VI/ Comparatif des offres – Critère Prix – APRES NEGOCIATION	15
VII/ Comparatif des offres – Critère Prix + Critère technique – APRES NEGOCIATION	5

# I/ Sélection des candidatures et jugement des offres

## I.I - Objet de la consultation

La présente consultation concerne les travaux de réalisation d'équipements sportifs au stade Deuil / Enghien.

## 1.2 - Etendue de la consultation

Le présent marché est un marché public à procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

II s'agit également d'un marché public de travaux au sens de l'article 21-l-1° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## 1.3 - Décomposition de la consultation

#### Lots

Conformément aux dispositions de l'article 32 de l'ordonnance n°2015-899 en date du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de l'article 12 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les prestations du présent marché seront divisées en 3 lots distincts, qui constitueront chacun un marché en propre à savoir :

Lot n°1: Piste d'athlétisme – Terrain synthétique – Tennis – Parking – Aménagements divers.

Lot n°2: Eclairage

Lot n°3: Construction d'un bâtiment de convivialité

## Tranches

Le présent marché public ne comporte pas de tranche.

## Variantes libres

Les variantes libres sont autorisées :

Pour le lot 1, sur le modèle de gazon synthétique (prix n° 4.1)

Les variantes relatives au lot 1 devront répondre aux mêmes exigences que le gazon proposé dans la solution de base, à savoir la norme NF P 90112, NF EN 15330-1, et les exigences du C.C.T.P.

Les variantes libres devront contenir un BPU et un DQE permettant de juger de leur consistance exacte.

Et pour le lot 3, les variantes libres sont autorisées

Les variantes relatives au lot 3 devront répondre aux exigences du C.C.T.P.

Les variantes libres devront contenir une DPGF et toutes les pièces permettant de juger de leur consistance exacte.

## Variantes exigées

Sans objet

## **Prestations supplémentaires éventuelles** Sans objet

## 1.4 - Décomposition de la consultation

La période de préparation démarrera à compter de la notification du marché.

La durée de la période de préparation est fixée à 4 semaines.

La date de démarrage des travaux sera fixée par Ordre de Service.

Le délai de réalisation des travaux est fixé

- à 4 mois (hors période de préparation) pour les lots 1 et 2,
  à 7 mois (hors période de préparation) pour le lot 3

## 1.5 - Participation à la consultation

LOT N°3:

- BATISPORT

## 1.6 - Jugement des offres

Au vu des pièces et renseignements sollicités au titre de la candidature, le pouvoir adjudicateur élimine les offres inappropriées ou inacceptables.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
PRIX DES PRESTATIONS (Basé sur le détail quantitatif estimatif)	40%
VALEUR TECHNIQUE	% 09
Qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier	40%
Moyens humains et matériels affectés au chantier	2 %
Méthodologie d'exécution et compréhension du chantier	15 %

La non-conformité du gazon synthétique et sa garantie, des matériaux de remplissage, de la GNT 0/63, de la grave drainante 0/20 type B par rapport aux critères énoncés dans le CCTP, entraînera une non-conformité de l'offre et un non classement de celle-ci.

L'analyse et la notation des offres sur la base des critères et selon les modalités décrites dans le présent Règlement de la Consultation donnera lieu à l'établissement d'un classement des offres basé sur leur note globale.

Suite à ce classement, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les guatre candidats ayant obtenu la meilleure note pour chaque lot. Cette négociation pourra porter sur les aspects techniques et/ou financiers des offres considérées, dans le but d'obtenir une offre optimisée. Les candidats concernés par la négociation pourront être sollicités par mail ou convoqués à une audition.

Le maître d'ouvrage se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre finale la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 48 à 54 du décret n°2016.360 du 25/03/16 relatifs aux marchés publics.

## 1.7 - Notation du prix

## Calcul de la note

La notation du prix repose sur la formule mathématique suivante mesurant l'écart relatif entre les offres, la note 40 étant donc attribuée à l'offre conforme la moins-disante :

# Note de l'offre analysée : 40 x offre la moins disante / Offre analysée

La note sur 40 ainsi obtenue comporte deux décimales.

#### II/ Analyse des offres - Critère technique - Offre de base et variante libre

## Analyse technique / Sous- critère 1 - La qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier- NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%

	BATSPORT	. NA799-DIT
	Offre de base	Vorlants i)bre n°1
Familie n'3. Gros Genyre Terrassement – Etancheite	Variospois a transvers les libres lochrisques pulvanles :  - Mandré pour les bandres  - Cours y les pour les la bandres  - Un les pour les la bandres  - Un les la	Contragence a proposal en vorlante (libre, la solicides subvaster.  Reneglacemonis des mens biblion wern par des mun en biblion cellularie  Reneglacemoni de la moltame en dalle belane mande despuela financiale unité preceptament oblis et  édanticible  Contragente au Extrassiva fichi forte casciniques subvaster e   - Bellem cellulater (cellimont)  Personne et planetarie tota plantie both (  Annos mensignement unité en filore deschieges coloraire  - Calle hourit  - Calle hour
Familie (1 <sup>14</sup> ) Menuiseries dyterelies - Metallerie	Unitroprise à turnant les faires sontiviques polysièles :  - Variet boutes (place-polysie)  - Varie	Centroprise a traumité fen fidate techniques survoites :  - Voides fourant (Bulenchorth)  - Bernarente ratificance (Exilian)  - On moution par my reference façaire  - On moution par my reference façaire  Les fournitures et madériaus sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement que bessies
Familie n'S Menusenus intereures - Agencement	Le desider technique est vole, aucum menelgemennt sur les éléments suivanux  - Boca ponte - doitines promitées - Asserteur d'inventiremble - Modifier de la burnist - Dagement d'en élément Dagement d'en élément - Dagement d'entilique - Petrus designaments - Boulang dous quoire - Le désignaments - Boulang dous quoire - Le désignaments - Boulang dous quoire - Le désignaments - Boulang des un groute - Le désignaments - Boulang des un groute	Le dossier tochnique est siée, aucun renseligne ment aur les litéments suivants:  - Billions porte - dossess struitifiées - despress struitifiées - Separét loiser - Separét loiser - Separét loiser - Gregor en Marillagen - Periss desprements - Doublage bots (pour le bits (pour le La double et marillagen - Doublage bots (pour le La double et marillagen - La doubler fournitures et matériaise est dels suit le poste famille an S
Famille n°6 CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS	C'estempées à Lonionis les fiches techniques sulventes :  - Pais piferes di Revision  - Route fill Routers  - Router fill Routers  - Router Research (Routers de Routers stripets  - Consideration paiseurs)  - Trappes de visite  Le déssiér frontières se manérique est récompées sur le poste famille n'is	L'embregarie a trassantis les finches trachiniques suivantes ;  -faux distributes (Nemerours)  -industrion (Isaver)  Nota i Les distributes port en betrou cellulaire  Ausein menseligiement met Eschniques par l'élèment suivant.  -fragge de visite  Le dissière fourmitures et malérieurs compres par le porte partielle n'il hommis la fiche technique de l'especiale partielle n'il hommis la fiche technique de l'especiale partielle n'il hommis la fiche technique de l'especiale.
Familia n'7 BLÈCTRICHE	Creategoles a transcella les fides le sobrisques sulvantes :  - Fideromen LED (Mixwel)  - Heldes LED (Terla)  Autour remotjeromen et la collega un et le démente sulvantes  - Septim LED  - Replace LED  - Projecteur et architeur  - Printe et  - Automen et la fideromen  - Commentage  ta dépaire fournitueurs et matérique est incompléte sur la poda ternille ar?	Cretina des a innimenta les fodres techniques submaines :  - Influente LED (Ministe)  - Habito LED (Cressis)  Austra recessippement techniques ner les divinente submates :  - State  - Projection en les divinente submates :  - Projection en addition  - Projection en addition  - Austra en de literation  - Commentor  Le dovaire fourmitures et mathérium est incomplete que le poute famille et?
Familie o''8 LOMBERE - SANTAIRE - VIAC - CLIMATISATION	L'enterprise à former de fitures techniques suivances :  - Wit propriede (MUAN) - Uthleide (Indiagen) - Uthleide (Indiagen) - Ministrated) - Probleme d'aim en (Presco) - Climination (Datalol) - VINC (Abbest) - VINC (Abbest	Verinaparia a transmia les fidates techniques salvantas s:  -We auspendus (ALIA)  -United (Albabare)  -united (Cabbar)  -basine (Ochean)  -basines (Ochean)  -basines (Ochean)  -basines (Ochean)  -l'Ocheanico (Cabbaro)  -Vine (Albaco)  -Vi
Familie n'9 CARRELAGE - FAIENCE - CHAPES	Centerprise a transmis les flortes individuales solventes :  - Indiction au 50 (FIFEQUI) - Charlege et l'ence (INFOCCESAM) - Charlege et l'ence (INFOCCESAM) - Charlege (INFOC	C'entreprise a transmis le s liches techniques suivertes :  - Indéférica aux () (1990)  - Cacellege d'Interna ((1990)CBMQ)  - Callege CESECCO)
		Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins
Familie n°13 PEINTURE - NETTOYAGE	Centeprine a transmin les liches techniques solvantes :  - Politices musici auxiliague (ARIGALO)  - Lasave (GIKCANO)  Les Gournitures et matérique cont de cels bonno qualité et comappondent parfaille nest aux beseins	Leatura (Leatura Leatura Leatu
	Philates musika any flago (CAHAD)     - Latence (CAKAD)  Let four-flavor or matificus cont de cès borne qualité et correspondent parfeillament aux besoins	Centroprise a immonis in Biden herbriques subwates :  - Pelitare morale acylique (DaliALD)  - Leaver (BRCENS)
PENTURE - NETTOTAGE	- Palaster musela acciliaza (3A/GAC) - Issue (GACAC) - Issue	Centurgiate a transmis lan tiden andrologues pulvuntes : - Professor Preside acytiques (politicuto) - Lander (

#### Analyse technique / Sous- critère 2 - Les moyens humains et matériels affectés au chantier - NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%

	BATISPORT	BATISPORT
	OFFRE DE BASE	VARIANTE LIBRE N°1
Montant de l'offre en € Hors Taxe	520 513,95 €	409 721,50 €
Montant de l'offre en €TTC	624 616,74 €	491 665,80 €
Sous-critère 2: Les moyens humains et matériels affectés au chantier	Les moyens humains et matériels sont décrits de manière très satisfaisante et répondent aux besoins et spécificités du chantier. L'offre présentée est jugée très satisfaisante	Les moyens humains et matériels sont décrits de manière très satisfaisante et répondent aux besoins et spécificités du chantier. L'offre présentée est jugée très satisfaisante
NOTE SUR 10 POINTS	10	10
NOTE PONDEREE A 5%	0,5	0,5

#### Analyse technique / Sous- critère 3 - La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier - NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%

	BATISPORT	BATISPORT
	OFFRE DE BASE	VARIANTE LIBRE N°1
Montant de l'offre en € Hors Taxe	520 513,95 €	409 721,50 €
Montant de l'offre en € TTC	624 616,74 €	491 665,80 €
Sous-critère 3: La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier	L'entreprise n'a proposé aucune méthodologie.  Aucun renseignement sur les installations de chantier, les accès, la sécurité du site.  Le planning transmis est détaillé de manière satisfaisante et répond qualitativement aux délais et besoins du chantier  L'offre est jugée très insuffisante	L'entreprise a proposé une solution alternative en présentant une vue en plan et des plans de façade.  L'entreprise n'a proposé aucune méthodologie.  Aucun renseignement sur les installations de chantier, les accès, la sécurité du site.  L'entreprise indique dans son devis variante que l'installation de chantier, le bungalow base vie, la benne de tri et les sanitaires sont au lot VRD. L'entreprise doit se mettre en conformité sur ces postes.  Le planning transmis est détaillé de manière satisfaisante et répond qualitativement aux délais et besoins du chantier  L'offre est jugée très insuffisante

#### III/ Comparatif des offres - Critère Prix

	BATISPORT	BATISPORT
	Offre de base	Variante libre n°1
Montant de l'offre en € Hors Taxe	520 513,95 €	409 721,50 €
Montant de l'offre en € Hors Taxe	624 616,74 €	491 665,80 €
Note de l'offre Note sur 10 points	7,87	10,00
Note de l'offre Note pondérée à 40%	3,15	4,00

#### IV/ Comparatif des offres - Critère Prix + Critère technique

SYNTHESE - NOTE GLOBALE PRIX + TECHNIQUE	BATISPORT OFFRE DE BASE	BATISPORT  VARIANTE LIBRE N°1
Montant de l'offre en € Hors Taxe	520 513,95 €	409 721,50 €
Montant de l'offre en € TTC	624 616,74 €	491 665,80 €
NOTE DE L'OFFRE PRIX NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%	3,15	4,00
SOUS CRITERE N° 1 : Qualité des matériaux et fournitures NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%	2,40	2,40
SOUS CRITERE N° 2 : Les moyens humains et matériels affectés au chantier NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%	0,50	0,50
SOUS CRITERE N° 3 : La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%	0,30	0,30
SYNTHESE DES NOTES TECHNIQUES ET FINANCIERES Note sur 10 points	6,35	7,20

Suite à l'analyse des offres, nous proposons d'entamer une phase de négociation portant sur la partie technique et financière de l'offre de base et la variante libre n°1 proposée par l'entreprise.

Veuillez trouver ci-dessous la liste des questions à poser au candidat :

#### Offre de base et variante libre :

1/ Merci de nous transmettre l'ensemble des fiches techniques des matériaux et fournitures nécessaires à la bonne exécution du chantier.

L'entreprise n'a pas fourni les fiches techniques complémentaires

- ${\it 2/Merci}\ de\ nous\ transmettre\ une\ note\ m\'ethodologique\ faisant\ appara \^itre\ les\ points\ suivants:$ 
  - Installation de chantier
  - Accès chantier
  - Zone de stockage
  - Plan de barriérage du chantier
  - Méthodologie pour l'exécution de l'ensemble du chantier (Famille n°3 à n°10)

L'entreprise a transmis une note méthodologique en traitant les points évoqués ci-dessus

3/ Merci de nous transmettre une nouvelle proposition financière pour l'offre de base et la variante libre.

L'entreprise a transmis une nouvelle offre financière pour son offre de base et sa variante libre

4/ Merci de prendre en compte les nouvelles dispositions techniques liées aux fondations dans l'étude de sol fournie en annexe.

#### Offre variante libre :

1/ Merci de rétablir dans votre proposition les dispositions imposées au CCTP concernant les points suivants :

- Installation de chantier
- Bungalow base vie
- Benne de tri
- Sanitaires

L'entreprise a rétabli dans son offre, les points listés ci-dessus.

Réponse : L'entreprise a fourni les éléments demandés et a modifié en conséquence son offre technique et financière.

#### V/ Analyse des offres - Critère technique - Offre de base et variante libre - APRES NEGOCIATION

### Analyse technique / Sous- critère 1 - La qualité des matériaux et fournitures présents pour l'ensemble du chantier- NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%

_		
	BATISPORT Offre de base	(Aniante libre n°1
		To restrict more in p
	L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :	L'entreprise a proposé en variante libre, la solution sulvante :
	- Matériel pour les banches - Coupe: type étanchéilé totipre	Remplacement des murs béton armé par des murs en béton collujaire
	- Un nuancier pour revêtement façade	Remplacement de la toiture en delle béton par une charpente lamellé collé avec plancher bois et étandréité
Famille n*3	Aucun renselgownient sur les éléments suivants:	L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :
GROS ŒUVRE -	- Béton et armature - Dalle hourdls	- Béton cellulaire (Celbumat)
TERRASSEMENT - ETANCHEIT		Postre et plancher bols (Nature bols)
	- Drainage përjebërique - L'étandrikle - Réseau F (Drain / descente / daughin)	Aucun renseignement sur les éléments sulvants:
	- Ugoe de vie	- Dalfe boardis - Drainage përiphërique - L'étanchéidé
	Le dossier fournétures et matériaux est vide sur le peste famille n°3	- L'étanchéité - Réseau EP
Familie (1'4 Menuaseries extendures -	Ventrophe a transmit žas Edva szerbnigues sukspetę:  - Ventro Saukars (Mandodr)  - Nerosianke estierum (Kolles)  - Anchalle (Mandodr)  - Anchalle (Mandodr)	Uniterpolina a strakenini, lea filipias scelevirgams sulvantes :  - Vivini Roulana Elibrachietti - decellularie esteleran pr. (Peto) - Accidente filipias de filipias celeviranis - Accidente filipias de filipias
METALLERIE	Un nuancier pour revêtement, (açade  Les fournitures et matériaux sont de très bonne quelité et correspondent porfaitement aux besoins	- Un numder pour revêtement façade
	Les viunimones et maternaux sont de unes sonning quantiz et correspondent parrantginiqui aux bissoins	Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parlaitement aux besoins
	Le dossier technique est vide, aucun renseignement sur les éléments suivants:	Ge dossier technique est vide, aucun renseignement sur Jes éléments suivants:
	- Blocs porte - collisons stratifiées	- Blocs porte
Familie n'S	- Séparateur d'uninoir soratifié	- d'alsons stratifiées - Séparateur d'urinoir stratifié
MENUSERIES INTERIEURES - AGENCEMENT	- Signal-bilgue - Mobiller de la burette - Docker médialer	- Signafétique - Mobiller de la buvette
PARTICIMENT	- Etagère métallique - Petits éguipements	- Étagère métal lique - Petis équipements
	- Doublage bots ajouré	- Doublage bols sjouré
	Le doubler fournitures et matériaux est vide sur le poste famille n'S	Le dossier fournitures et matériaux est vide sur le poste famille n°S
	L'entreprise a transmis les fiches tockniques sulvantes :	L'entreptise a transmis les fliches techniques suivantes :
	- Faux platonds (Newtone)	- Faux platfonds (Newtone) - Isolation (Isover)
Familie n'6	- Isolation (Isover)	Nota : tes doisons intérieures sont en béton celtulaire
CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS	Aucus renselgnement technique sur les éléments suivants: - Cloisons placostyl	Aucun renseignement technique sur l'élément suivant:
	- Trappe de visite	- Trappe de visite
	Le dossier fournitures et matériaux est incomplet sur le poste famille n'é	Le dossier fournitures et matériaux est complet sur le poste famille n'6 hormis la fiche technique de la trappe de visite
	L'entreprise a transrés les fiches techniques suivances :	
	· Platonnier EED (Winled)	l'entreprise a transmis les fiches bribhil ques sulvanées :  Plafonnier LEO (Winled)
	- Hublot LED (Tertia)	- Hublot LED (Senta)
Familie n°7	Aucun renselgriement technique sur les élèments suivants: - TGBT	Aucus renseignement technique sur les éléments sulvants: - 1GBT
ELECTRICITE	- Régiette LED - Projetteur extérieur	- Réglette LED - Projectour extérieur
	- Prises - Alarme type 4	- Prises - Alarme type 4
	- Alarme and Introduce - Convectour	- Alarme anti intusion - Convecteur
	Le dossier fournitures et matériaux est incomplet sur le poste famille n°7	Le dossier fournitures et matériaux est incomplet sur le poste famille n°7
	L'entreprise a transmis les fiches bechniques suivantes :	C'entreprise à transmis les fiches techniques suivantes :
	- VMC suspendu (ALLIA) - Litinolir (Aubagne)	- WCouspendu (ALLIA)
Famille n°8	- Lavabo (Odeon) Miroir (Pradel)	- Uninoir (Aubegne) - Lavabo (Oderon) Misoir (Pradist)
Famille n°8 FLOMBERIE - SANITAIRE - VAAC	- Robinet divers (Presto)	Resour (Pressto) - Robinst divers (Presto) - Climatination (DAVON)
- CLIMATISATION	Climatisation (DAIXIN)     VMc([Aldes]	-VMC (Aldes)
	Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement qui besoins	Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parlaitement aux besoins
	Aucun renselgnement technique sur les éléments suivants: - Portipe à chaleur	Aucun renseignement technique sur les éléments suivants:
	- Chaulte eau	- Pompa à civileur - Chauffe eau
	L'embropriso a transmis les fiches techniques suivantes :	L'entreprise a transmis les fiches techniques suivantes :
Famille n°9	- Isolation au sol. (EFFSOL)	- Isolatico au spi (EFESCII)
CARRELAGE - FAIDNCE - CHAPES	Carelage at falence (NOVOCERAM)     Colle (CEGECOL)	Carelage et falence (NOVOCERAM)     Colle (CEGECOL)
	Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins	Les fournitures et matériaux sont de srès bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins
	L'entreprise a transmis les fiches techniques sulvantes :	L'entreprise a transmis les furbes bedantoures susceptules :
Familile n*10	L'entreprise à transmis les liches techniques suivantes :  - Pelniure murale acrylique (UNIKALO)	
PEINTURE - NETTOYAGE	- Laure (SIGCINS)	- Peinture murale acrylique (UNIKALO) - Lastire (SEKKENS)
	Les fournitures et matériaux sont de très bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins	Las fournitures et matériaux sont de três bonne qualité et correspondent parfaitement aux besoins
	Les fournitures et matériaux présentés sont de bonnes qualités. Ospendant il manque beaucoup de fiche technique au dossier.	Les fournitures et matériace présentés sont de bonnes qualités. Cependant il manque beaucoup de fiche technique au dossier.
	Containes familles sont vides ou à compléter	Certaines families sons vides ou à compléter.
SYNTHESE	Nous souhaltons demandés les fiches techniques comolèmentaires à l'entreprise afin de vérifier de la	Nous souhaitons demandés les fiches techniques complémentaires à l'entreprise afin de vérifier de la
II.	bonne qualité des matériaux et fournitures non renseignés.	bonne qualité des matériaux et fournitures non renseignés.
	L'offre est izzée tout Juste catisfaisante.	L'offre est jugée insaktsfalsante
NOTE RAMENE SUR 10 points	6	6
NOTE PONDEREE A 40%	2.4	2,4
		-77

Analyse technique / Sous- critère 2 - Les moyens humains et matériels affectés au chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%

sont décrits de manière très besoins et spécificités du er.		BATISPORT	BATISPORT
S34 063,95 €  640 876,74 €  Les moyens humains et matériels sont décrits de manière très satisfaisante et répondent aux besoins et spécificités du chantier.  L'offre présentée est jugée très satisfaisante  10  0,5		Offre de base	Variante libre n°1
534 063,95 €  640 876,74 €  Les moyens humains et matériels sont décrits de manière très satisfaisante et répondent aux besoins et spécificités du chantier.  L'offre présentée est jugée très satisfaisante  10  0,5		Après négociation	Après négociation
Les moyens humains et matériels sont décrits de manière très satisfaisante et répondent aux besoins et spécificités du chantier.  L'offre présentée est jugée très satisfaisante	Montant de l'offre en € Hors Taxe	534 063,95 €	389 007,00 €
Les moyens humains et matériels sont décrits de manière très satisfaisante et répondent aux besoins et spécificités du chantier.  L'offre présentée est jugée très satisfaisante  10	Montant de l'offre en € TTC	640 876,74 €	466 808,40 €
10	Sous-critère 2: Les moyens humains et matériels affectés au chantier	Les moyens humains et matériels sont décrits de manière très satisfaisante et répondent aux besoins et spécificités du chantier. L'offre présentée est jugée très satisfaisante	Les moyens humains et matériels sont décrits de manière très satisfaisante et répondent aux besoins et spécificités du chantier. L'offre présentée est jugée très satisfaisante
0,5	NOTE SUR 10 POINTS	10	10
	NOTE PONDEREE A 5%	0,5	0,5

Analyse technique / Sous- crite	Analyse technique / Sous- critere 3 - La methodologie d'exécution et compréhension du chantier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%	ier – NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%
	BATISPORT	BATISPORT
	Offre de base	Variante libre n°1
	Après négociation	Après négociation
Montant de l'offre en € Hors Taxe	534 063,95 €	389 007,00 €
Montant de l'offre en € TTC	640 876,74 €	466 808,40 €
Sous-critère 3; La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier	L'entreprise a proposé une méthodologie satisfaisante portant sur les points suivants :  Installation de chantier Accès chantier Zone de stockage Descritption des prestations à réaliser par famille et par étape de réalisation. Le critère environnement durable est abordé avec la gestion et la réduction des déchêts de chantier. Le planning transmis est détaillé de manière satisfaisante et répond qualitativement aux délais et besoins du chantier L'offre est jugée satisfaisante	L'entreprise a proposé une solution alternative en présentant une nouvelle vue en plan et des plans de façade.  Installation de chantier Accès chantier Zone de stockage Descritotion des prestations à réaliser par famille et par étape de réalisation.  Le critère environnement durable est abordé avec la gestion et la réduction des déchêts de chantier.  Le planning transmis est détaillé de manière satisfaisante et répond qualitativement aux délais et besoins du chantier L'offre est jugée satisfaisante
NOTE SUR 10 POINTS	9	9
NOTE PONDEREE A 15%	6'0	6'0

VI/ Comparatif des offres - Critère Prix - APRES NEGOCIATION

	BATISPORT	BATISPORT
	Offre de base	Variante libre n°1
	Après négociation	Après négociation
1 of 5 and 5	3 30 530 163	200 500 000
Montant de l'Ollre en & Hors l'axe	334 063,33 €	369 00/,00 €
Montant de l'offre en € Hors Taxe	640 876,74 €	466 808,40 €
Note de l'offre Note sur 10 points	7,28	10,00
Note de l'offre Note pondérée à 40%	2,91	4,00

VII/ Comparatif des offres - Critère Prix + Critère technique - APRES NEGOCIATION

	¥						
BATISPORT  VARIANTE LIBRE N°1  APRES NEGOCIATION	389 007,00 €	466 808,40 €	4,00	2,40	0,50	06'0	7,80
BATISPORT OFFRE DE BASE APRES NEGOCIATION	534 063,95 €	640 876,74 €	3,15	2,40	0,50	06'0	6,95
SYNTHESE - NOTE GLOBALE PRIX + TECHNIQUE	Montant de l'offre en € Hors Taxe	Montant de l'offre en € TTC	NOTE DE L'OFFRE PRIX NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%	SOUS CRITERE N° 1: Qualité des matériaux et fournitures NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 40%	SOUS CRITERE N° 2: Les moyens humains et matériels affectés au chantier NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 5%	SOUS CRITERE N° 3: La méthodologie d'exécution et compréhension du chantier NOTE SUR 10 POINTS PONDEREE A 15%	SYNTHESE DES NOTES TECHNIQUES ET FINANCIERES Note sur 10 points

Suite à l'analyse des offres, il est proposé à la commission de retenir l'offre de l'entreprise BATISPORT (Variante libre n°1) pour un montant de 389 007.00 € H.T soit 466 808.40 € TTC